

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE D'ALLAINVILLE  
AUX-BOIS



DEPARTEMENT  
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT  
DE RAMBOUILLET



CANTON  
DE RAMBOUILLET

**ARRETE MUNICIPAL**  
**N ° 12 - 2022**  
**Du 19 mai 2022**

**Le Maire d'Allainville aux bois**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de la société FGC de Ballainvilliers (91160)

## ARRETE

**ARTICLE 1** : création GC tranchée de 2200 ml chaussée -3 PEHD 0 33/40-2L2T

Nature des travaux

Interventions sur chaussée avec stationnement de deux véhicules pour permettre la création du déploiement de la fibre.

À compter du 19 mai 2022 jusqu'au 19 juin 2022

**ARTICLE 2** : La signalisation par feux tricolore sera réalisée et mis en place par l'entreprise FGC

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise FGC de Ballainvilliers, celle-ci aura la charge de la surveillance et du maintien de ces signalisations.

Durant toute la période des travaux. Cette signalisation devra être conforme aux dispositions alors En vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière livre 1-8ième partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

**COPIE**      POMPIERS  
                  GENDARMERIE  
                  LA POSTE  
                  SICTOM  
                  LES RIVERAINS

A Allainville-aux-bois, le 19 mai 2022

Monsieur le Maire, Gilles QUINTON

A circular official stamp is partially visible, containing the text 'Mairie de Allainville-aux-bois' and the number '78'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles Quinton'.